

PSYCHOTHÉRAPIE ET PSYCHANALYSE LE POINT DE VUE NEERLANDAIS

David Iseman

Les Pays-Bas comptent 15 millions d'habitants et leur population est actuellement multiraciale. La majorité d'entre eux vivent en zones urbaines. La profession de psychothérapeute est une spécialité, tout comme celle de psychiatre et de psychologue clinicien. A l'heure actuelle, 600 psychothérapeutes sont inscrites sur un registre tenu par le ministère de la Santé. Les psychiatres formés avant les années 90, étaient automatiquement inscrits sur cette liste, car selon la loi, la formation psychothérapeutique qu'ils avaient reçu était assez complète. Le titre est protégé. Cette inscription signifie qu'il faut se conformer à un code professionnel. Seuls les membres du registre peuvent porter le titre de "psychothérapeute". Le gouvernement est en train d'élaborer des plans visant à supprimer le registre. Il n'est pas certain que ces mesures seront mises à exécution, et si oui, quand elles le seront. Toutefois, si la suppression du registre a lieu, la psychothérapie serait officiellement considérée comme une spécialité des spécialités que sont la psychiatrie et la psychologie clinique. La profession de "psychothérapeute" sera dès lors abolie.

Aux Pays-Bas, la psychothérapie se compose de 2 niveaux : un premier niveau (niveau élémentaire) contrôlé par le gouvernement, et un deuxième niveau plus spécialisé, organisé et contrôlé par des sociétés de psychothérapie spécialisée, elle se pratique en libéral mais aussi dans les institutions. La psychothérapie est organisée d'un point de vue interne, en tant que profession ainsi que d'un point de vue externe, en tant qu'élément du système de la santé mentale en Hollande. Je vous dirai également sur quelle base s'effectuent les paiements.

Organisation interne

En 1930 est fondée le NVP, l'Association Néerlandaise pour la Psychothérapie, qui résulte d'une scission de l'Association Néerlandaise de Psychiatrie. Seuls les psychiatres étaient alors membres du NVP. Quelques années après la 2^{ème} Guerre mondiale, les psychologues en firent également partie. Le NVP est actuellement l'organisme qui chapeaute toutes les associations agréées de psychothérapie : psychanalystes, psychothérapeutes psychanalytiques, psychothérapeutes de groupe, psychothérapeutes généraux, psychothérapeutes.

A partir de 1986, le gouvernement conserve le registre officiel pour psychothérapeutes au niveau élémentaire. Si les candidats suivent un programme prescrit pendant 4 ans ils peuvent être inscrits sur le registre. La formation était mise à la disposition des candidats ayant reçu une formation universitaire de médecin ou de psychologue. La dite formation est dispensée dans 6 instituts spécialisés et comprend une thérapie de formation comptant au moins 50 sessions, des séminaires théoriques et techniques d'un minimum total de 400 heures, 125 séances de contrôle et un stage effectué dans un institut spécialisé.

Les candidats doivent avoir de l'expérience dans au moins 2 systèmes référentiels psychothérapeutiques spécifiques et il leur est entre autres dispensé des cours d'introduction

en psychanalyse, psychanalyse systémique, thérapie individuelle et thérapie cognitivo-comportementale. Après avoir suivi cette formation élémentaire, les candidats peuvent être enregistrés et utiliser le titre de “psychothérapeute”. Il leur est également possible, s’ils le souhaitent, de suivre un programme de formation spécialisé complémentaire au sein des différentes Associations Psychothérapeutiques Spécialisées appartenant au NVP. Aux Pays-Bas, les deux associations de psychanalyse ainsi que l’association pour la psychothérapie psychanalytique en font partie. Seuls ceux enregistrés par le gouvernement en tant que psychothérapeutes (élémentaires) et membres d’une des Associations Psychothérapeutiques Spécialisées mentionnées au préalable, peuvent devenir membre du NVP. A l’heure actuelle, la Société Néerlandaise de Psychanalyse, l’Association Psychanalytique Néerlandaise et la Société Néerlandaise de Psychothérapie Psychanalytique développent une formation spécialisée au sein de laquelle ils combinent, autant que faire se peut, des parties de leurs propres formations.

Organisation externe

En 1917 est fondée l’association Néerlandaise de psychanalyse. De 1945 jusqu’aux années 60 des IPM, Instituts de Psychothérapie Médicale ont été fondés dans chaque grande ville de notre pays. Dans un premier temps, les modalités psychothérapeutiques proposées étaient la psychanalyse et la psychothérapie psychanalytique. Et dans un second temps, étaient proposées au sein de ces IPM des thérapies comportementales, systémiques, personnelles, de l’enfant et de groupe. Subventionnées par l’État, toutes ces institutions offraient un recours à la psychothérapie à tous ceux qui avaient besoin d’un traitement. Jusqu’alors, le nombre de séances financées n’était pas limité. Il y a environ 25 ans, l’ensemble des IPM travaillaient en coopération avec des centres régionaux de la Santé mentale. Aujourd’hui, ces centres s’associent à des hôpitaux psychiatriques (patients internés). Ce regroupement a conduit à une détérioration de l’environnement psychothérapeutique dans la plupart de ces grands centres. Nous verrons plus tard que l’Institut Psychanalytique Néerlandais est resté en dehors de ce regroupement et qu’il a été financé par le gouvernement. En plus de l’aide psychothérapeutique proposée par ces institutions, était également mis à disposition du patient une psychothérapie en cabinet privé.

Tout comme dans les institutions privées, étaient et sont toujours proposées différentes modalités psychothérapeutiques (psychanalyse propre, la psychothérapie comportementaliste, cognitive, systémique, individuelle, de l’enfant et de groupe). La psychothérapie proposée en cabinet privé par les psychothérapeutes enregistrés était financée par l’État pendant 90 séances. Ainsi, la psychanalyse et les psychothérapie de longue durée (plus de 2 ans) financées par l’État ne relevaient pas du domaine privé. Ces dernières années, on a observé une augmentation du nombre de patients suivi par un thérapeute libéral, en particulier quand il était question de psychanalyse ou de psychothérapie psychanalytique de longue durée. Fin 2003, l’État a changé de façon spectaculaire sa politique en ce qui concerne la rémunération des séances de psychothérapie. Depuis, il ne prend en charge que 25 séances et quand il est question de “troubles de la personnalité” la prise en charge est estimée à 50 séances. Cette restriction a été appliquée tant pour le domaine privé que public. La psychanalyse et la psychothérapie psychanalytique de longue durée ne sont pas soumises à cette restriction dès lors qu’elles sont recommandées et proposées dans le cadre

d'une institution agréée y compris par l'Institut Psychanalytique Néerlandais. Aux Pays-Bas, on peut avoir recours à la psychothérapie en passant par un cabinet privé ainsi que par de grandes institutions psychiatriques. La psychanalyse ainsi que les psychothérapies de longue durée suivies en institutions, ne sont pas soumises à cette politique de restriction.

L'Institut Psychanalytique Néerlandais

L'Institut Psychanalytique Néerlandais présente quelques différences par rapport aux instituts psychanalytiques d'autres pays. En 1946 la Société Néerlandaise de Psychothérapie fonde cet institut :

1. pour faciliter la formation des candidats en leur proposant les traitements psychanalytiques dont ils avaient besoin pour la formation. Ils étaient payés pour suivre ces traitements ;
2. pour donner la possibilité à ceux qui n'en avaient pas les moyens, de suivre un traitement psychanalytique dès lors que cela était nécessaire. Cet institut travaillait dans tout le pays et n'était pas circonscrit à une seule région. C'est une des raisons pour lesquelles il ne s'est pas régionalisé ni associé à d'autres instituts psychiatriques. L'autre raison est que l'expertise psychanalytique n'était pas suffisamment disponible dans d'autres instituts psychiatriques. Il devint indépendant et était entièrement financé par l'État. Ce mode de fonctionnement est toujours d'actualité et facilite par ailleurs la partie pratique de la formation psychanalytique. Ces dernières années, l'institut s'est réorienté et s'est développé à travers un institut national d'expertise psychanalytique au sein du système Néerlandais de santé mentale. Cet Institut remplit 4 fonctions principales. Il propose des traitements psychanalytiques financés par le gouvernement. Ces traitements sont réservés à des patients nécessitant cette prise en charge. Il facilite les programmes de formation à la psychanalyse (tant pour les Associations Néerlandaises Psychanalytiques que pour la Société Néerlandaise de Psychothérapie Psychanalytique.) Il développe et facilite les projets de recherche en clinique visant à prouver l'efficacité des traitements psychanalytiques. Il transfère les connaissances psychanalytiques au système de santé mentale. L'Institut Néerlandais est un élément fondamental qui améliore et consolide le lien existant entre le travail psychanalytique et universitaire ; lien considérablement fragilisé ces dix dernières années.